



Programme des Nations Unies pour le Développement
Pays: MAURITANIE
Document de Projet

Titre du Projet Planification basée sur les OMD et suivi/évaluation aux niveaux régional et local

Effet(s) UNDAF: D'ici 2010, la bonne gouvernance, la démocratie et l'Etat de droit sont promus et renforcés dans la perspective du développement social et économique durable.

Effet(s) attendus La modernisation de l'administration est appuyée et mise en œuvre et les institutions de contrôle disposent des outils et compétences pour jouer leur rôle.

Programme de Pays: (liés au projet et tirés du CPAP)

Produit(s) attend(s): (qui résulteront du projet et tirés du CPAP) **Produit (00070886) :** Développement des capacités, en particulier aux niveaux régional et local, pour la lutte contre la pauvreté, y inclus sur le volet statistique

Partenaire de mise en œuvre : Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED)

Parties Responsables : Direction des stratégies et politiques/MAED
Office national de la statistique (ONS)

Breve Description

L'objectif est d'appuyer le renforcement des capacités nationales en matière de planification et de suivi évaluation, notamment aux niveaux local et régional.

A cet effet, il est prévu :

- L'appui à l'élaboration des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté ;
- L'appui à la mise en place des outils et mécanismes indispensables à la planification et au suivi ;
- L'identification des gaps de capacités dans ces domaines et l'appui à la mise en place des réponses appropriées.

Période du Programme: **2009-2010**

Key Result Area (Strategic Plan): **2.2**

Atlas Award ID: **00057395**

Date début: **2009**

Date fin: **2010**

Date réunion PAC: **n/a**

Arrangements de Gestion: **NEX**

2009 AWP budget: **585 000 USD**

Total ressources requises : **585 000 USD**

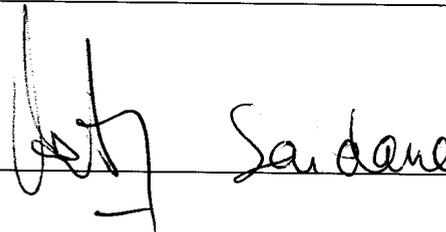
Total ressources allouées : **585 000 USD**

- Régulière **585 000 USD**
- autre:
 - Donateur _____
 - Gouvernement _____

Budget non financé: _____

Contributions en nature _____

Approuvé par (Partenaire de mise en œuvre) : Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED)

Approuvé par PNUD: 



I. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Année: 2009

PRODUITS ATTENDUS <i>baseline, indicateurs associés et cibles annuels</i>	ACTIVITES <i>Lister les activités et les actions associées</i>	CHRONOGRAMME				RESPONSIBLE PARTY	Source de fonds	BUDGET	
		T1	T2	T3	T4			Description Budget	Montant
<p>Produit : Développement des capacités, en particulier aux niveaux régional et local, pour la lutte contre la pauvreté, y inclus sur le volet statistique</p>	<p>1. Activity Result: documents des PRLP des 3 régions (Assaba, Brakna, Trarza) disponibles et validés - Actions: *recrutement des bureaux d'études *réalisation et suivi des travaux *validation des rapports</p>	X	X			DSP	PNUD	- contrat de service - ateliers - divers	80 000 15 000 5 000
<p>Baseline: faiblesse des capacités nationales de planification, de suivi évaluation et en matière statistique, notamment au niveau régional et local</p>	<p>2. Activity Result: documents des PRLP des autres régions disponibles et validés - Actions: *Elaboration des TDR *recrutement des bureaux d'études *réalisation et suivi des travaux *validation des rapports</p>	X	X	X		DSP	PNUD	- contrat de service - ateliers - divers	200 000 25 000 5 000
<p>Indicateurs: - les PRLP sont disponibles et mis en œuvre dans les régions ciblées - nombre de formations et de personnes formées pour la collecte et l'analyse des informations dans les régions ciblées. - nombre d'acteurs nationaux (gouvernement et OSC) formés pour la mise à jour et l'utilisation de MAURITINFO - nombre d'acteurs locaux formés à l'utilisation de la statistique pour la prise de décision Cibles:</p>	<p>3. Activity Result: programme de mise en place et de renforcement des cellules régionales de planification et suivi évaluation défini - Actions: *Mission d'évaluation des cellules existantes *élaboration des termes de référence *recrutement des consultants/bureau d'études *proposition d'un programme *validation du programme et des modalités de mise en place (termes de référence, ancrage, plan de formation, ...)</p>	X				DSP	PNUD	travel consultant national	5 000 4 000

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES	CHRONOGRAMME				RESPONSIBLE PARTY	BUDGET	
		T1	T2	T3	T4		Source de fonds	Description Budget
<p>baseline, indicateurs associés et cibles annuels</p> <p>- Les PRLP sont finalisés pour au moins 3 régions ciblées (Assaba, Brakna, Trarza)</p> <p>-Un programme de localisation des OMD est défini et les financements mobilisés permettant le renforcement des capacités de collecte et d'analyses statistiques au niveau local et régional dans les régions ciblées</p> <p>- le système d'information (MAURITINFO) est mis à jour et introduit comme système de suivi des OMD et en appui au suivi du CSLP au sein du MAED</p>	<p><i>Lister les activités et les actions associées</i></p> <p>4. Activity Result: Cellules régionales de planification et de suivi évaluation (CRPSE) mises en place et fonctionnelles</p> <p>- Actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> *identification et formation des acteurs *proposition plan de travail *achat équipement (unités informatiques) * mise en place Base de données * missions de suivi/supervision 			X	X		consultant international	15 000
							consultants nationaux Formation/voyage d'études ateliers de formation équipements informatiques	6 000 10 000 25 000 15 000
	<p>5. Activity Result: Services régionaux de statistiques appuyées dans les régions disposants de PRLP et de CRPSE</p> <p>- Actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> *atelier de formation *appui collecte et publications de données 			X	X	ONS/DSP	atelier	15 000
							missions	5 000
	<p>6. Activity Result: Besoins identifiés et programme de renforcement des capacités pour l'atteinte des OMD à travers la coopération sud-sud est disponible</p> <p>- Actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> *Elaboration des TDR *recrutement des bureaux d'études/consultants *réalisation et suivi des travaux *validation du programme 		X	X	X	DSP	consultant international	25 000
							consultants nationaux atelier	6 000 5 000
	<p>7. Activity Result: Pays partenaires pour la Coopération Sud sud et stratégie d'approche définis</p> <p>- Actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> *Elaboration des TDR *recrutement des bureaux d'études/consultants *réalisation et suivi des travaux *validation du programme 			X	X	DSP	consultant international	25 000
							consultants nationaux Formation/voyage d'études	6 000 5 000
	<p>8. Activity Result: Rapport DHD/OMD élaboré et</p>		X	X	X	DSP		

1007 25

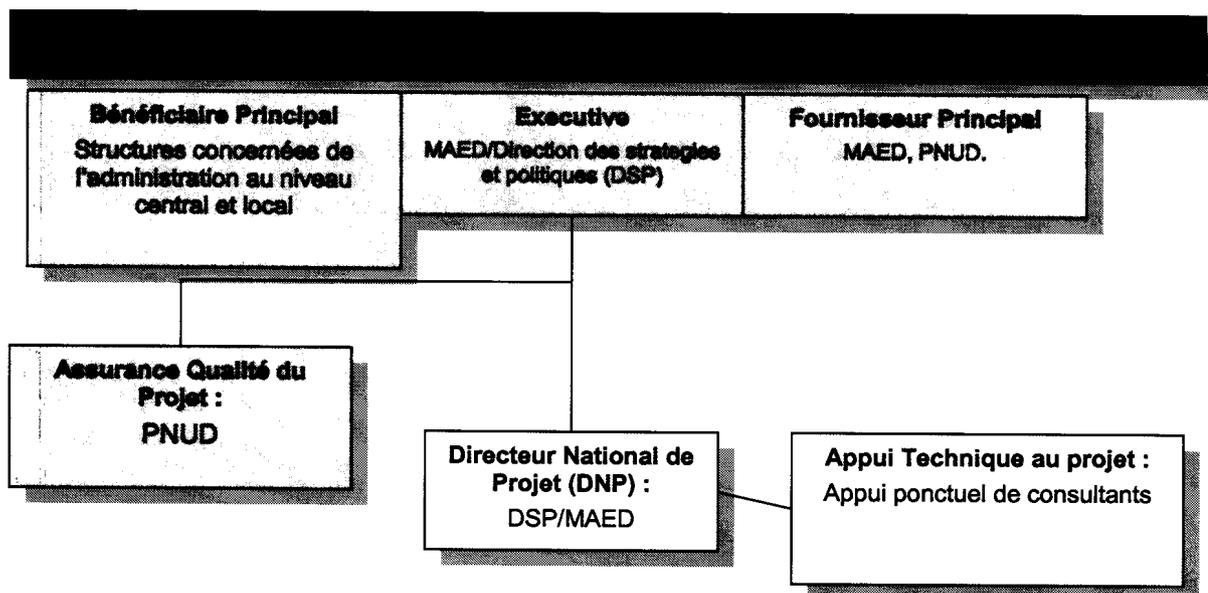
PRODUITS ATTENDUS <i>baseline, indicateurs associés et cibles annuels</i>	ACTIVITES <i>Lister les activités et les actions associées</i>	CHRONOGRAMME				RESPONSIBLE PARTY	BUDGET	
		T1	T2	T3	T4		Source de fonds	Description Budget Montant
	diffusé - Actions: *preparation/elaboration des rapports *organisation des reunions techniques *recrutement des consultants *suivi/validation/partage des documents						consultants nationaux atelier Edition	5 000 5 000 6 000
	9. Activity Result: Session de formation et partage de connaissances sur le S-E réalisés - Actions *identification des besoins de formations *organisation/participation aux Formations * organisation missions d'échanges		X	X	X	DSP/Partenaires	Ateliers Travel consultants	15 000 12 000 15 000
	10. Activity Result: Formation et échanges sur la LCP - Actions *Participation aux Formations * organisation missions d'échanges		X	X	X	DSP/Partenaires	Ateliers Travel	15 000 10 000
Total produit								585 000
Total produits								585 000

MS

NS

II. ARRANGEMENTS DE GESTION

II.1 structure de gestion du projet



Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

En accord avec l'approche programme, tous les projets du portefeuille de **lutte contre la pauvreté** sont placés sous la supervision d'un unique comité de pilotage. Ce choix est dicté par le souci de s'assurer de :

- la cohérence de l'ensemble des interventions menées dans le domaine de **la lutte contre la pauvreté**
- l'adéquation continue des interventions avec les plans d'action de l'institution partenaire
- la mise en synergie des différentes interventions pour un meilleur impact et une coordination renforcée, et
- une communication renforcée sur les activités en cours et les résultats attendus

Composition et fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de :

- Le directeur des stratégies et politiques/MAED, Président
- Le directeur de l'aménagement du territoire, membre
- Le Directeur de l'Insertion au Ministère *de la fonction publique, de l'emploi et de l'insertion* – Membre ;
- Le Directeur des études, de la planification et du suivi au Ministère *de la fonction publique, de l'emploi et de l'insertion* – Membre ;
- Le Directeur de la décentralisation au Ministère **de l'intérieur et de la décentralisation**, Membre ;
- Le représentant du commissariat à la promotion de l'investissement – Membre ;
- Le représentant de la faculté des sciences économiques – Membre.
- Le directeur des droits de l'Homme, membre
- Le représentant de la CNDH, membre
- Les représentants de la plate-forme des acteurs non étatiques et du cyberforum de la société civile, membres
- Le représentant de ICC (initiative citoyenne pour le changement), membre
- Le représentant des associations de lutte contre l'esclavage, membre
- Le représentant des associations de réfugiés, membre
- Le représentant du PNUD, membre
- Les représentants des bailleurs de fonds intéressés (Coopération espagnole, Banque mondiale, etc.), membres.

Le comité de pilotage se réunit statutairement en début de chaque trimestre. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée (justifiée) du DNP ou de l'un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

Le Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est un fonctionnaire désigné par l'institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence ci joints. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats.

L'Appui au Projet

L'appui au projet, issu de l'institution nationale partenaire, fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités : rédaction des courriers et des PV des réunions, préparation des DPD, classement et suivi des dossiers, gestion et suivi des équipements et stock (fournitures ...), des contrats des consultants recrutés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, suivi du budget et contributions à la préparation du reporting trimestriel .

II.2 Appui du bureau de Pays (PNUD)

Selon la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et l'institution de mise en œuvre, le bureau de Pays fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux,
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels

4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct
5. Identification et exécution des activités de formation
6. Appui à l'organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

III. CADRE DE SUIVI EVALUATION

Le suivi est une fonction ayant pour objectif de fournir à la direction du projet et à ses principaux partenaires des indications à temps sur l'avancement ou le retard sur la réalisation des résultats attendus. Les mécanismes et les outils décrits ci-dessous, permettent de suivre les activités et la réalisations des résultats du projet.

Au cours du cycle annuel de projet

- Rapports trimestriels d'avancement : Sur la base des informations fournies par le DNP et entrées dans Atlas au niveau du modèle de gestion des projets, l'assurance qualité du projet (le chargé de programme PNUD) tire le rapport trimestriel d'avancement (PPR) et le présente à la discussion lors de la réunion du comité de pilotage. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution d'activités ou les deux), le Directeur National de Projet devra présenter un plan de travail annuel révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revue et planification trimestrielles : Sur la base du PPR, le CDR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve, le cas échéant, les amendements au plan de travail et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.
- Contribution à la revue semestrielle du CPAP: le rapport trimestriel d'avancement pour le second et le quatrième trimestre de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle du CPAP. A cet effet, le DNP prépare une note de synthèse mettant l'accent sur les aspects substantiels de la contribution du projet à la réalisation de l'effet programme auquel il contribue.
- Mise à jour du journal des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu

d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.

- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion

Annuellement

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National de projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.
- Revue annuelle de Projet : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.
- Visites de terrain : un représentant du PNUD entreprendra une visite de terrain au moins une fois par an. Ces visites de terrain ont pour objectif de valider les résultats du projet et de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation des rapports annuels. Elles doivent être sanctionnées par un rapport succinct et orienté action qui doit être soumis au comité de pilotage dans la semaine suivant la visite.

IV. CONTEXTE LEGAL

Ce document, ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui y est intégré par renvoi, constituent ensemble un document de projet comme indiqué dans l'accord standard d'assistance (SBAA) et toutes les dispositions du CPAP s'y appliquent.

Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens, ainsi que les biens du PNUD sous sa responsabilité, reposent sur le partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- a) mettre en place un plan de sécurité et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre;
- b) assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications, si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au projet de document sont utilisés pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document ".